

Protection des données personnelles au Royaume-Uni : des aménagements nécessaires

Pour renforcer la protection des données personnelles au niveau européen, la Commission européenne compte en particulier sur la révision de deux textes, dont le nouveau [règlement](#) relatif la **protection des données personnelles**, adopté le 14 avril dernier, qui fait désormais l'objet d'une [consultation publique](#) lancée par la CNIL.

Une deuxième étape consistera en la révision de la **directive « vie privée et communications électroniques »**, qui est en consultation publique jusqu'au 5 juillet 2016. La proposition de la Commission pour réviser ce texte est attendue avant fin 2016.

Au lendemain du referendum, l'Information Commissioner's Office (ICO), l'homologue de la CNIL, a confirmé que **si le Royaume-Uni quittait l'Union européenne, la réforme de la protection des données personnelles au niveau européen ne lui serait plus applicable**. Le Royaume-Uni devra cependant prévoir une protection des données personnelles « adéquate » pour avoir accès au Marché unique numérique européen, donc se conformer au niveau de protection du nouveau règlement. Le régulateur considère ainsi que **les lois du Royaume-Uni sur la protection des données devront être retravaillées par le Parlement national**, vision qu'il présentera prochainement au gouvernement britannique.